



## **Demande auprès du bureau des événements spéciaux du NYCDOT pour l'installation, le retrait, la modification ou l'utilisation provisoire des éclairages urbains et des signalisations routières**

### **Informations relatives à l'organisme**

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse physique de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse postale de l'organisme : \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'organisme : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopie : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_

### Dispositions générales

1. L'organisme mentionné ci-dessus prendra exclusivement à sa charge tous les coûts associés à l'utilisation, à la modification, à l'installation et au retrait des éclairages urbains, y compris, sans que cela soit limitatif, les résistances électriques des poteaux et les chemins de câbles (ci-après, les « Travaux »).
2. Les Travaux doivent être réalisés par un entrepreneur en électricité agréé et seront coordonnés avec la société d'électricité en question (c.-à-d. Con Edison).
3. Votre organisme est tenu de prendre les dispositions financières nécessaires avec Con Edison ou la société d'électricité en question concernant les dépenses énergétiques.
4. Les Travaux doivent être conformes à tous les règles, réglementations, lois et codes de sécurité en vigueur.
5. La présente demande doit être accompagnée d'un dessin ou d'un schéma détaillé des Travaux proposés, ainsi que des photographies exigées par le Département des transports de la ville de New York (New York City Department of Transportation, NYCDOT).
6. L'organisme sera responsable de tout équipement d'éclairage urbain ou autre bien endommagé ou manquant, et ce pendant toute la durée des Travaux.
7. La demande dans son intégralité, accompagnée d'un accord d'indemnisation et de dégagement de responsabilité (Page 3), doit être dûment remplie et envoyée au Bureau des événements spéciaux (Office of Special Events) du NYCDOT, au moins soixante-douze (72) heures avant de commencer les Travaux, par courriel à l'adresse : [specialevents@dot.nyc.gov](mailto:specialevents@dot.nyc.gov) ou par télécopie au numéro : (212) 839- 4841/4254. La demande originale, dûment remplie et signée, doit suivre immédiatement par courrier par les services postaux des États-Unis à l'adresse suivante :

New York City Department of Transportation  
Office of Special Events  
55 Water Street, 9<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10041

8. Aucun des Travaux ne doit commencer avant l'approbation du NYCDOT. Un exemplaire de l'approbation du NYCDOT quant à cette demande doit être accessible à tout moment pendant la réalisation des Travaux et présenté sur demande au NYCDOT.



**Demande auprès du bureau des événements spéciaux du NYCDOT pour l'installation, le retrait, la modification ou l'utilisation provisoire des éclairages urbains et des signalisations routières**

**Nature des travaux requis**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Emplacement(s) des travaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Informations relatives à l'entrepreneur en électricité**

Nom de l'entrepreneur en électricité agréé : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Adresse physique de l'entrepreneur en électricité : \_\_\_\_\_

Adresse postale de l'entrepreneur en électricité : \_\_\_\_\_

Numéro de licence : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature (représentant légal de l'organisme) Date

**Réservé à l'administration du DOT :**

Approved / Denied

NYC / DOT / DSL Name (Please Print): \_\_\_\_\_

NYC / DOT / DSL Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

DSL # \_\_\_\_\_



**ACCORD D'INDEMNISATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Au titre de l'autorisation accordée par le Département des transports (Department of Transportation) de la ville de New York à \_\_\_\_\_ (« Titulaire du permis ») pour utiliser \_\_\_\_\_ (« Locaux ») pendant la période de \_\_\_\_\_ à des fins de \_\_\_\_\_.

Le Titulaire du permis/demandeur convient ce qui suit :

Le demandeur est tenu d'indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la ville de New York (la « Ville ») et le NYCDOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants, employés, avocats, consultants et sous-traitants indépendants (les « Indemnisés ») en cas de quelconques responsabilités, procès, obligations, amendes, dommages, pénalités, plaintes, frais et débours (y compris, sans limites, les honoraires et dépenses des avocats) (les « Dommages ») pouvant être imposés, encourus ou opposés à l'encontre de l'un quelconque des Indemnisés dans le cadre de \_\_\_\_\_, de la présence du demandeur ou de la présence des agents, représentants, préposés, employés ou sous-traitants indépendants du demandeur pendant \_\_\_\_\_, que ces dommages soient dus ou non à la négligence de la Ville ou à d'autres motifs. Sous réserve, toutefois, que ladite obligation de responsabilité et d'indemnisation ne s'applique pas à de quelconques dommages causés par une faute grave ou une négligence grave de la part de la Ville, de ses administrateurs, employés, préposés, agents, avocats, consultants ou sous-traitants indépendants.

En outre, le demandeur reconnaît qu'une condition de l'approbation de cette demande par la ville pour l'exécution de \_\_\_\_\_ est que la Ville décline toute responsabilité en cas de dettes, procès, obligations, amendes, dommages-intérêts, pénalités, demandes, coûts, frais et débours (y compris, sans que cela soit limitatif, les honoraires et dépenses des avocats) envers des personnes ou des biens matériels à ce titre, hormis selon les conditions expressément prévues par les présentes.

Le demandeur décharge définitivement de toute responsabilité la ville de New York et le NYCDOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants ou employés en cas de plaintes, demandes, droits ou causes d'action, actuels ou futurs, qu'ils soient connus ou pas, anticipés ou pas, causés par \_\_\_\_\_, ainsi que la présence du demandeur ou de ses agents, représentants, préposés, employés ou sous-traitants indépendants pendant \_\_\_\_\_.

Le demandeur, ainsi que ses successeurs, s'abstiennent définitivement d'engager, de poursuivre tout action, procès ou poursuite, par voie judiciaire ou extrajudiciaire à l'encontre de la ville de New York et du NYCDOT, de ses agents, préposés, représentants ou employés suite à un quelconque accident que pourrait subir, y compris un décès ou des dommages, aussi bien corporels que matériels, qu'ils soient connus ou pas, anticipés ou pas, résultant de \_\_\_\_\_, ainsi que la présence du demandeur ou de ses agents, représentants, préposés, employés ou sous-traitants indépendants pendant \_\_\_\_\_.

Cordialement,

Par : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Sworn to before me this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Notary Public